

Ça se passe dans mon quartier

L'espace Huberte d'Hoker

Situé en plein cœur du quartier des Martinets, à l'arrière du centre commercial, l'Espace Huberte d'Hoker, depuis peu reconnu « Centre social » par la CAF, agit pour que chacun redécouvre le plaisir de vivre ensemble et de partager.

L'un de ses principaux objectifs est de répondre au besoin d'une population souffrant de l'isolement en journée, de bénéficier d'un lieu convivial, créateur de lien social et proposant des activités initiées et animées par les habitants eux-mêmes avec le soutien de l'équipe d'animation. Chacun pouvant partager ses centres d'intérêts, ses passions, ses connaissances avec les autres.

C'est avant tout un lieu de vie où la mixité entre cultures, genres, niveaux de vie, générations est entendue comme une véritable opportunité de s'enrichir mutuellement des différences de chacun.

C'est une structure qui agit pour les habitants mais surtout avec eux puisqu'un comité d'usagers réunit associations et habitants dans la réflexion qui est menée pour l'organisation des activités proposées par l'Espace Huberte d'Hoker. Les orientations du projet social sont définies par une seconde instance, le conseil de coordination réunissant des élus de la ville, des partenaires institutionnels et des habitants élus, la présidence revenant à l'un d'eux.



Marie Bellanger, responsable du Centre Social et Nathalie Caldas, agent d'accueil

C'est également un élément fédérateur du monde associatif et des services proposés sur le territoire. De nombreuses permanences sont assurées gratuitement dans ces locaux par le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), la CLCV (Association de défense des droits sur les questions de Consommation Logement et Cadre de Vie), et un écrivain public.

Le Centre social apporte aussi une aide éducative aux parents qui en ressentent le besoin. La structure organise ainsi des échanges entre parents, leur apporte le soutien de professionnels ou encore crée des activités collectives avec et pour les familles.

La diversité prônée à l'Espace Huberte d'Hoker se retrouve dans les activités proposées :

Les ateliers Parents/Enfants

se déroulant le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires permettent aux parents et aux enfants d'être accueillis dans la structure autour d'activités communes (ateliers créatifs, cuisine, grands jeux familiaux, chasses aux trésors...) pour valoriser chacun d'eux et développer des échanges conviviaux en dehors du cadre de vie familial.



Les ateliers Informatiques

organisés une à deux fois par mois le vendredi après-midi, contribuent à lutter contre "l'exclusion numérique" en proposant aux habitants une initiation à l'outil informatique (fonctionnement de l'ordinateur, création d'une messagerie personnalisée, navigation sur internet).



L'atelier Jardin partagé

propose quant à lui aux habitants de cultiver collectivement un potager dans l'objectif de mieux appréhender la production potagère, d'échanger des savoirs et des savoir-faire et de suggérer des recettes à base d'ingrédients sains et non transformés.



Mais de nombreuses autres activités sont à découvrir au sein de l'Espace Huberte d'Hoker, n'hésitez donc pas à passer y faire un tour !

Édition de
Janvier 2014

Programme
de rénovation
du **Quartier
des Martinets**

n°7

Parlons-en Ensemble!



L'Orée des Champs



Biondi,
cœur de cité verdoyant



Parlons ensemble de notre quartier



Vous nous donnez
votre avis



Programme de rénovation du **Quartier des Martinets**

Depuis 2005 et jusqu'en 2015,
le Quartier des Martinets
est au cœur d'un Programme
de Rénovation Urbaine (PRU).

Construction de logements, réhabilitations et
aménagements en pieds d'immeubles, aires de
jeux, chemins piétonniers, espaces verts...

*Pour réaliser des projets
qui vous conviennent
et qui vous plaisent,
la Municipalité a besoin
de votre participation.*

**Les projets sont construits à partir
de vos avis, remarques et propositions.**

**Habitants et élus se réunissent pour
construire le quartier de demain.**

Directeur de la publication : Jean-Pierre BOSINO
Rédaction : Christophe LALLEMAND
Photos : Studio DALISSON, Jean-Louis CORMONTAGNE
et Christophe LALLEMAND
Interviews : Christophe LALLEMAND
Conception et impression : Studio DALISSON

Le Mot de M. le Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le Programme de Renouvellement Urbain (PRU)
des Martinets se poursuit. Ainsi, avec ce journal,
nous revenons sur **la résidentialisation
des espaces extérieurs de la cité Biondi**
(en sachant que 2014 verra le bailleur
Oise Habitat réaliser les travaux de ravalement /
isolation), sur les travaux de « la coulée verte »



rue Anatole France, ou encore sur les constructions des nouveaux logements
de « l'Orée des champs ». Mais le renouvellement urbain ne peut être que
« l'urbain », il doit aussi avoir une part non négligeable d'actions visant à
l'insertion par l'emploi (les clauses d'insertion sur les différents chantiers), ou
en lien social avec la gestion urbaine de proximité (GUP) et le centre social
Huberte d'Hoker.

Assurément alors que nous nous acheminons vers la fin de ce programme
de l'ANRU 1, les questions se posent de la suite avec ... un ANRU 2 ? En tout état
de cause qu'il y ait un deuxième PRU ou pas, reste que la question humaine,
celle des besoins en emploi, en formation, en pouvoir d'achat, en éducation
pour les enfants et les jeunes, qui n'a que peu été prise en compte jusqu'alors
devra bien être traitée.

Pour ma part, notre ville, en s'engageant dans un projet de maison de santé
pluridisciplinaire dans le quartier des Martinets, près de la piscine, participe
à la réponse aux besoins fondamentaux.

Le quartier des Martinets a changé, il va continuer à se transformer, c'est
ensemble, habitants, élus, techniciens, bailleurs, partenaires... que nous
agirons le plus efficacement.

Le Maire,
Jean-Pierre BOSINO



Le Sommaire



4

5

Cité Biondi

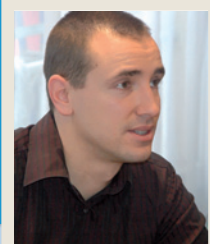
Les travaux s'achèvent...



8

Du nouveau dans le quartier des Martinets

L'Orée des Champs sort de terre



10

11

Les clauses d'insertion

Ça se passe dans mon quartier

L'Espace Huberte d'Hoker



6

7



9



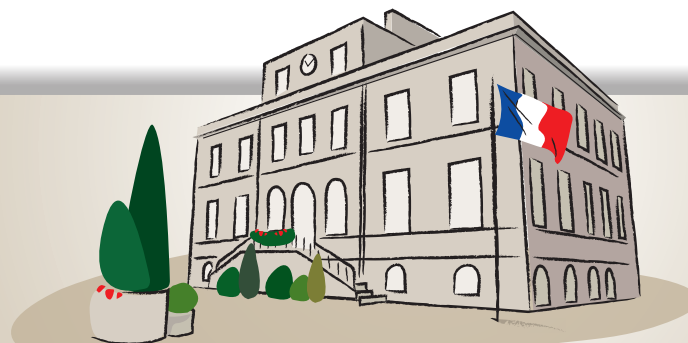
12

Pour tout contact !

Hôtel de Ville

Services techniques municipaux

- Myriam Zemzoumi, Chef de Projet du PRU
- mzemzoumi@mairie-montataire.fr
- 03 44 64 45 45



Cité Biondi

Les travaux de la Cité Biondi s'achèvent.

La seconde phase de la résidentialisation de la cité Jean Biondi, débutée il y a maintenant presque un an, arrive à son terme.

C'est l'occasion de vous faire découvrir par l'image les aménagements réalisés.

Ce n'est toutefois pas terminé ! Si les travaux sur l'espace public s'achèvent, **Oise Habitat** procèdera par la suite à la reprise des façades de chacun des bâtiments par vagues successives venant ainsi parfaire le nouveau visage de la cité.

Ces reprises de façades devraient intervenir dans le courant de l'année 2014.

Une visite sur site a été organisée le 12 décembre 2013 avec les habitants pour échanger leurs impressions et collecter leurs observations pour les derniers ajustements.



Le cœur de cité se prépare à verdoyer avec notamment une pergola végétalisée qui apportera une touche naturelle.



La cité Biondi n'attend plus que la réhabilitation de la façade de ses bâtiments.



Le mobilier urbain a été renouvelé



La cité est désormais dotée d'une aire de jeux flambant neuve avec un sol amortissant.



De nouveaux candélabres ont été mis en place.



Les chaussées ont été reprises et les places de stationnement réorganisées pour éloigner la circulation du cœur de cité.

L'info en plus :

Il est prévu une mise en sens unique de la rue Maurice Vayer, qui selon les habitants, pose de gros problèmes de circulation. Cette dernière ne laisse en effet la place que pour le passage d'un véhicule. La ville y apportera une solution dès la fin des travaux.



Le mur du stade Kleber Sellier donnant sur la cité est remplacé par des barrières en bois pour un meilleur confort visuel.



Interview de Madame Céline Carré résidente de la rue Roger Salengro

Merci de me recevoir et d'accepter de répondre à mes questions.

Depuis combien de temps, habitez-vous à la cité Jean Biondi ?

Mme Carré : J'y habite depuis 2009, je n'ai donc pas connu les premières vagues de travaux. Mais il me semble que les façades seront reprises en 2014.

Oui, le bailleur Oise Habitat envisage en effet de toutes les réhabiliter et d'isoler les bâtiments par l'extérieur en 2014.

Y avait-il selon vous un réel besoin de rénover la cité ?

Mme Carré : Oui et notamment au niveau des parkings, ils en avaient besoin. Je pense toutefois que l'on a moins de places de stationnement et qu'elles sont situées trop loin des habitations.

Le même nombre de places a pourtant été conservé mais il est vrai que l'idée était de concentrer les stationnements en périphérie de la cité pour réduire les nuisances.

Avez-vous constaté une amélioration à ce niveau ?

Mme Carré : Oui c'est vrai que l'on est quand même plus au calme. On a toutefois eu des problèmes avec l'aire de jeux pour les enfants dont l'un attirait tardivement les jeunes et nous semblait dangereux, mais il a été retiré. On espère qu'il sera remplacé par un autre pour les plus petits comme une balançoire.



Comment percevez-vous les aménagements ?

Quelles sont les principales améliorations que vous constatez ?

Mme Carré : Au niveau esthétique, c'est sûr qu'il y a un plus. Il y a plus de monde l'été au cœur de la cité ce qui apporte un peu plus de vie. Le petit parc clôturé avec le banc n'était vraiment pas accueillant. L'éclairage a aussi été amélioré, on se sent plus en sécurité. On a un peu plus d'espace qu'avant et les clôtures autour de la cité sont plutôt jolies mais je ne comprends pas l'utilité des portails.

Estimez-vous être suffisamment informée et associée à l'élaboration du projet ?

Mme Carré : Non justement, je trouve que l'on n'est pas suffisamment informé. On s'est souvent demandé ce qui se faisait. Je sais qu'il y a des réunions publiques mais je ne peux pas m'y rendre. Je m'informe auprès de mes voisins et un peu avec la revue municipale. Beaucoup d'habitants ne vont pas aux réunions publiques.

Et pourquoi selon vous ?

Auriez-vous des idées pour nous aider à améliorer notre communication sur les projets ?

Mme Carré : Je ne sais pas pourquoi les gens n'y vont pas, beaucoup travaillent et à part les réunions publiques et les revues je ne vois pas.

Que pensez-vous du mur du stade qui va être détruit et remplacé par une clôture de bois comme celle installée le long de la rue du Colonel Fabien ?

Mme Carré : C'est une bonne chose, la vue sera améliorée et cela revalorise aussi le stade qui en avait bien besoin.

Coulée Verte

Le chantier de la Coulée Verte a débuté.

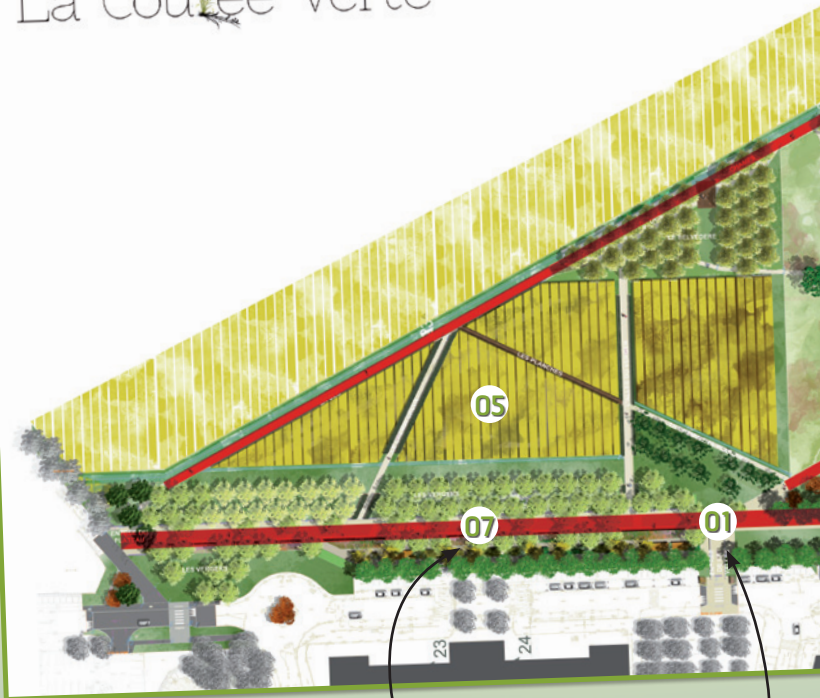
Les habitants du quartier des Martinets vont bientôt pouvoir bénéficier des bienfaits d'un espace naturel de 50 000 m² le long de l'avenue Anatole France. Ce projet s'inscrit dans la volonté municipale de réaliser une véritable « ceinture verte » autour de la ville, favorisant ainsi les échanges entre le bas et le haut de Montataire via des voies de circulation douce.



Les travaux ont commencé en juillet 2013 avec la réalisation de traversées surélevées **01** qui relieront l'avenue Anatole France à la future « Coulée Verte ». Les entreprises en charge des travaux ont été présentées aux habitants lors d'une réunion publique organisée le 3 juillet dernier. La société **SCREG** a déjà procédé à la réalisation des traversées et l'entreprise **HIE Paysage** sera en charge des aménagements paysagers. Le chantier devrait prendre fin au printemps 2014. La « Coulée Verte » proposera des espaces très variés avec une végétation différente pour chacun d'eux. Une grande pelouse **02**, des prairies **03**, des espaces de végétation laissée à un développement plus « sauvage », des zones d'arbres fruitiers **04**, des chemins à travers champs **05** seront autant d'ambiances naturelles proposées aux promeneurs. Les arbres plantés seront suffisamment avancés dans leur croissance pour obtenir un rendu rapide.

La rue des Champs sera reliée à l'avenue Anatole France par l'allée des Champarts **06**. Une terrasse éclairée en soirée longera l'avenue Anatole France et la Coulée Verte, elle sera surélevée par rapport à la voirie **07**. La hauteur de la Clef des champs **08** permettra d'avoir une vue imprenable sur le quartier des Martinets d'un côté, et sur les champs de l'autre.

La Coulée Verte



07 La coupe terrasse



01 Les traversées



08 La clef des champs



06 L'allée des Champarts qui rejoindra la Rue des Champs

Quelques questions et observations de la réunion publique du 3 juillet 2013

Est-ce que les véhicules pourront y accéder ?

Des potelets seront mis en place à chaque entrée de la Coulée Verte afin d'empêcher les véhicules d'y accéder. Il est toutefois nécessaire de laisser suffisamment d'espace pour que les poussettes ou encore les personnes à mobilité réduite puissent passer.

La Coulée Verte sera-t-elle éclairée en soirée ?

Il a été choisi suite aux premiers groupes de travail de n'éclairer que la terrasse longeant l'avenue Anatole France et la Coulée Verte afin d'éviter des rassemblements trop tardifs.

Les déjections canines y seront forcément nombreuses !

Pour tenter d'éviter ce phénomène, des sacs permettant de ramasser les déjections pourront être installés.

Y aura-t-il des aires de jeux ?

L'idée est de conserver au maximum le caractère naturel de l'espace. Les aires de jeux n'ont donc pas été intégrées au projet. Des mobiliers urbains permettront toutefois aux promeneurs de s'y installer notamment le long de l'avenue.

Pour plus d'informations voir aussi l'article paru dans la plaquette "Parlons-en ensemble !" en juin 2011 (consultable sur le site internet de la Ville de Montataire).



02 La grande pelouse

Du nouveau dans le quartier des Martinets

L'Orée des Champs sort de terre

Un nouveau lotissement composé de T3 et T4 se dresse désormais aux côtés de la rue des Champs et de l'emplacement de la future Coulée Verte. **30 logements** viennent ainsi compléter l'offre sur le territoire et **15 terrains** seront laissés libres pour la construction. Les travaux devraient être définitivement terminés au premier semestre 2014. Dans les 30 premiers logements, 20 seront en location sociale, 8 en PLUS (loyers compris entre 478 € pour les T3 et 519 € pour les T4) et 12 en PLS (loyers hors charges compris entre 665 € pour les T3 et de 722 à 812 € pour les T4) enfin 10 seront en accession sociale sécurisée.

DÉNOMINATIONS DES NOUVELLES RUES

Qui dit nouveau lotissement dit nouvelles rues et nouvelles dénominations de celles-ci. Rejoignent ainsi la liste des rues montatairiennes, **la rue des Roinsettes** (lieu-dit identifié sur le cadastre napoléonien faisant référence à la présence de ronces à cette époque sur le site), **la rue de la Coulée Verte** (vous l'aurez compris cette rue rejoindra l'espace naturel du même nom), **le Chemin vert** et **le Square de la Justice**. La rue des Champs est quant à elle prolongée jusque l'avenue Anatole France.



Le quartier des Tertres

se dote également de deux nouvelles rues :

La rue Gracchus Babeuf fait référence à un révolutionnaire français dont le vrai nom était François Noël Babeuf. Il est né en 1760 et mort guillotiné le 27 mai 1797. Il défendit l'idée d'une société égalitaire, prôna une mise en commun des terres et s'est investi dans la lutte pour l'abolition pleine et entière des droits féodaux. Il se fit appeler Gracchus en hommage aux Gracques, initiateur d'une réforme agraire dans la Rome antique. Gracchus Babeuf est considéré comme l'un des précurseurs du communisme.

La rue Toussaint Louverture rend, elle, hommage à un homme politique français né en 1743 en Haïti et mort en captivité le 7 avril 1803 à La Cluse-et-Mijoux dans le Doubs. Il fut l'un des dirigeants de la révolution haïtienne. Il a mené une lutte victorieuse pour la libération des esclaves haïtiens dont il faisait lui-même partie à sa naissance et est aujourd'hui une des grandes figures des mouvements anticolonialiste, abolitionniste et d'émancipation des Noirs.



GUP La Gestion Urbaine de Proximité

Fait marquant en matière de Gestion Urbaine de Proximité, en mars 2013, la Ville de Montataire s'est dotée d'un service de Surveillance de la Voie Publique dans le but de lutter contre les stationnements anarchiques et autres incivilités pouvant dégrader les conditions de vie des habitants. Les ASVP, les deux Agents municipaux de ce service nous exposent à la suite leurs missions.



Qu'est-ce qu'un Agent de Surveillance de la Voie Publique ?

C'est un agent de la fonction publique recruté par le Maire, agréé par le Procureur de la République et assermenté par le Tribunal d'Instance du lieu où il exerce. Le rôle de l'ASVP est que tous les administrés puissent vivre en harmonie. Pour cela il fait "la chasse" au stationnement anarchique et aux incivilités quotidiennes par la prévention, puis si nécessaire, la répression.

Quelles sont ses missions ?

Les missions de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique sont multiples et variées. Il a compétence dans le domaine du stationnement gênant, il gère les véhicules « ventouses » en partenariat avec la Police Nationale, il prévient les troubles sur la voie publique (mécanique sauvage, dépôts de débris, dégradation de mobilier urbain), établit des procès verbaux d'infractions, intervient en cas de non-respect de la réglementation en matière d'urbanisme, capture les chiens errants sur le domaine public...

Quelle méthode mettez-vous en place dans le cadre de la verbalisation ?

Nous avons mis en place le système de verbalisation électronique PVe, cela permet la dématérialisation du procès-verbal classique, plus de papier à remplir, plus de sécurité au niveau du règlement des amendes et surtout plus d'intermédiaire entre l'agent verbalisateur et le terminal d'enregistrement. Cela veut dire que lorsque le procès-verbal est enregistré dans l'appareil, il n'y a plus moyen de l'enlever.

Avez-vous un pouvoir de verbalisation autre que celui du stationnement ?

En effet nous avons le pouvoir de verbaliser lorsqu'il s'agit d'assurance non valide ou non apposée sur le pare-brise du véhicule. Nous sommes aussi compétents pour verbaliser les infractions au Règlement Sanitaire relatives à la propreté des voies et espaces publics.

Retour sur les journées propreté 2013



Plus de 400 enfants des écoles ont participé cette année encore à une journée éco-citoyenne de collecte des déchets le mardi 18 juin.

Au départ des écoles primaires de la ville, des centaines de déchets ont été ramassés, avec l'aide des services municipaux et dans une ambiance conviviale.

L'occasion de s'initier aux bons gestes et au tri sélectif, grâce au concours de la CAC.

Une nouvelle journée de nettoyage, cette fois-ci à destination du public adulte, était organisée le 5 octobre dernier, associant notamment les chasseurs, les pêcheurs, les habitants des quartiers sans oublier les sportifs du club de canoë-kayak. Au cœur de ces deux initiatives, un message commun : les espaces appartiennent à tous, pour en jouir ensemble, ils doivent être respectés.

Les clauses d'insertion

Ou comment allier l'urbain et le social ?

La rénovation urbaine contribue à modifier sensiblement le cadre de vie dans votre quartier, mais elle ne peut être seule prise en compte pour véritablement améliorer les conditions de vie. Le chômage est prégnant notamment chez les jeunes. L'urbain ne peut pas inverser cette tendance. Les mesures de lien social comme les clauses d'insertion, participent malgré tout de la lutte contre le chômage.

La ville de Montataire s'engage pleinement dans ce dispositif des clauses d'insertion mais ces efforts ne sauraient remplacer une véritable politique de développement des activités économiques de toute nature et industrielles, dans le bassin creillois comme partout en France, seules garantes de créations d'emplois durables. Si la CAC et les villes qui la composent font beaucoup en la matière, elles restent en attente d'une véritable action gouvernementale allant en ce sens.

Seydou M'Baye, responsable de la Politique de la Ville à la CAC et Thomas Sales, chargé des Relations Entreprises à la Mission Locale, ont tous deux pour mission de faire appliquer ces clauses et répondent à nos questions :

En quoi consistent les clauses d'insertion ?

Seydou M'Baye : Ce dispositif consiste à s'appuyer sur la commande publique pour favoriser l'insertion professionnelle. Sur chaque marché public passé dans le cadre du programme de rénovation urbaine avec les entreprises, est intégrée une clause qui les oblige à consacrer 5 à 7 % des heures sur les chantiers à des travailleurs éloignés de l'emploi. Ces clauses s'adressent aux publics les plus touchés par le chômage, les jeunes non diplômés, les seniors, les travailleurs porteurs d'un handicap, les bénéficiaires de minima sociaux ou encore des demandeurs d'emploi de longue durée.

Depuis quand existent-elles ?

Seydou M'Baye : Elles ont été mises en place suite à la signature de la convention du PRU, le 27 mai 2007. Nos principaux partenaires dans la mise en place de ces clauses ont été et sont encore aujourd'hui les services de l'emploi comme Pôle Emploi, Cap Emploi et la Mission Locale. Nous travaillons également en lien avec le Conseil général de l'Oise et avec les partenaires locaux comme l'association Jad'Insert

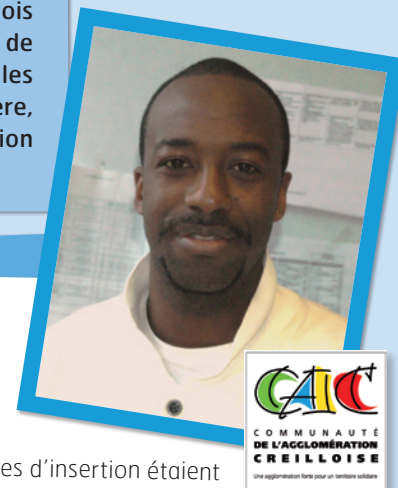
à Montataire. De 2007 à 2011, les clauses d'insertion étaient gérées au sein de la CAC puis cette mission a été confiée à la Mission Locale.

Quel est l'intérêt pour les bénéficiaires ?

Seydou M'Baye : Cela permet à des jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle, à des demandeurs d'emploi de longue durée de se reconnecter au monde du travail et de faire leurs preuves avec parfois des sorties très positives.

Qu'en sera-t-il une fois le PRU terminé ?

Seydou M'Baye : La CAC a généralisé ces clauses d'insertion aux chantiers hors PRU et les villes sont en réflexion pour aller dans le même sens. On pourrait également envisager d'inclure ces clauses d'insertion dans des marchés passés pour la réalisation d'études par exemple et non plus uniquement pour les travaux publics. Il est également envisagé un second PRU qui permettra d'intégrer de nouveau ces clauses dans les projets qui seront retenus.



Les clauses d'insertion

Monsieur Sales, quel est aujourd'hui votre rôle au sein de la Mission Locale ?

Thomas Sales : Pour mettre en lien l'offre et la demande, il a fallu un facilitateur, une personne dont la mission est de conseiller et d'informer les entreprises sur les différents scénarios qu'elles peuvent adopter pour répondre à cette obligation. Mon rôle est donc de faciliter la mise en œuvre de ces clauses d'insertion. L'entreprise me fait part de ses besoins, m'explique ses contraintes et je recherche le candidat ayant un profil pouvant répondre à ses attentes. En fonction du nombre d'heures qu'elles ont à réaliser, je leur propose des types de contrat différents, CDD, alternance, contrat de professionnalisation, emploi d'avenir etc. Le but étant que cela soit le plus bénéfique possible tant à l'entreprise qu'à la personne en insertion.

Ces clauses sont-elles toujours respectées et que se passe-t-il si elles ne le sont pas ?

Thomas Sales : Cela fonctionne plutôt bien de manière générale même si force est de constater que certaines entreprises entrent plus facilement dans la démarche que d'autres. En cas de non-réalisation du nombre d'heures



prévues, des pénalités financières peuvent être prises à l'encontre des entreprises à hauteur de deux fois le SMIC horaire par heure manquante. Mais nous n'arrivons que très rarement jusque-là. Mon rôle est également de sensibiliser les entreprises à l'insertion professionnelle car pour certaines ce n'était jusqu'alors pas dans leur culture.

Combien de personnes ont pu bénéficier des clauses d'insertion jusqu'à présent ?

Thomas Sales : 230 personnes de l'agglomération creilloise ont pu travailler sur les chantiers dans le cadre de ces clauses d'insertion. 42 Montatairiens en ont été bénéficiaires dont 22 jeunes de moins de 26 ans. Ils sont aujourd'hui en insertion positive, c'est-à-dire qu'ils ont obtenu par la suite un contrat de plus de 6 mois voire un CDI pour certains.

Réunion d'information à l'Espace des Rencontres à Montataire

La Mission Locale et les Villes de Creil, de Nogent-sur-Oise, et de Montataire organisent le 28 janvier 2014, de 14 h à 17 h, un après-midi d'information concernant le dispositif des clauses d'insertion. Sous forme de forum agrémenté d'interventions de bénéficiaires et d'une entreprise recruteuse, cet événement vous permettra de découvrir le dispositif, de vous informer sur ses objectifs et de **déposer votre candidature** plus particulièrement **dans le secteur des travaux publics**. Vous pourrez ainsi rencontrer les différents partenaires intervenant dans le suivi des clauses d'insertion, Mission Locale de la Vallée de l'Oise, entreprise et association d'aide à l'insertion (Emploi 60 et Réseau Coup de Main), Pôle Emploi et les collectivités territoriales sur lesquelles se développent les chantiers de rénovation urbaine.

Nous vous y attendons nombreux !

Lundi	Mardi	Mercredi
Monday	Tuesday	Wednesday
27	28	29
Janvier	Janvier	Janvier
Angèle 027-338	Thomas d'Aquin 029-337	Silvan 029-336

Réunion d'information
à l'Espace des Rencontres